

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2421**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural

Nouvel intitulé : Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Semur-Châtillon (CFPPA de la Barotte)	Directeur du CFPPA

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232p Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros-oeuvre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur d'engins de travaux publics et de génie rurale en charge la conduite en sécurité d'engins destinés au creusement, à la préparation des terrains (nivellement, compactage), au transport des matériaux sur le chantier : pelle, chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeuse sur pneus, compacteur, dumper. En liaison avec d'autres spécialistes, construction d'ouvrages exigeant le déplacement et la mise en oeuvre de matériaux selon les techniques utilisées pour les travaux de terrassement et de nivellement, dans des conditions de travail et d'environnement variées.

Les capacités attestées sont :

- Maîtrise des calculs courants et des bases de la topographie - Maîtrise des techniques de la communication
- Maîtrise de l'engin, en sécurité, dans le cadre d'un exercice à réaliser
- Prendre en main la machine, effectuer les contrôles mécaniques quotidiens et usuels
- Implanter l'ouvrage à réaliser (cote altimétrique, longueur, largeur)
- Maîtriser la conduite en sécurité de son engin dans les diverses phases de travail selon la Recommandation R372 m
- Terrasser une tranchée avec un regard et deux changements de direction et une pente donnée
- Terrasser un fossé trapèze avec une courbe et une pente régulière à l'aide d'un godet trapèze
- Terrasser un décaissement avec rampe d'accès d'une pente uniforme
- Contrôler les différents ouvrages par rapport aux travaux demandés (niveau, dimensions)
- Réaliser un terrassement en tranchée avec passage d'obstacles, regard et création d'une pente pour raccorder au terrain naturel
- Terrasser une tranchée avec un regard et un changement de direction se raccordant au terrain naturel pour une pente uniforme
- Charger des tombereaux articulés à l'aide du chargeur frontal
- Réaliser un terrassement en tranchée avec chargement de déblais dans un engin de transport
- Nivelier une plate-forme approvisionnée par un engin de transport
- Effectuer un décaissement de chaussée avec une pente transversale et réalisation de banquettes
- Décaissement d'une demi-chaussée avec une pente et un fossé
- Charger des tombereaux articulés
- Réaliser un décaissement avec mise en tas des remblais
- Remblaiement et nivellement avec reprise des matériaux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités Travaux Publics, bâtiment, industrie de carrière et de matériaux de carrières

Conducteur/Conductrice d'engins du BTP, du génie civil et de l'exploitation des carrières.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1302 : Conduite d'engins de terrassement et de carrière

Réglementation d'activités :

Le CACES n'est pas obligatoire, en revanche une autorisation de conduite délivrée par l'employeur est nécessaire pour l'exercice du métier. La réglementation est donnée par le référentiel de la Recommandation R372 m de la CNAMTS concernant l'utilisation d'engins de chantier à conducteur autoporté et/ou télécommandés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

1. Composante théorique, comprenant :
 - 1 QCM sur la réglementation et la sécurité ;
 - 1 QCM sur l'entretien et la maintenance, en fin de formation ;
 - 1 examen terminal en mathématiques
2. Composante pratique, s'appuyant sur des mises en situation professionnelles en cours de formation et en fin de formation devant un jury de professionnels.
3. Composante de synthèse, correspondant à la rédaction d'un rapport de stage sur les missions menées en entreprise et soutenance orale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	11 (1 président de jury, 3 formateurs, 2 professionnels maîtres de stage, 5 professionnels extérieurs).
Après un parcours de formation continue	X	11 (1 président de jury, 3 formateurs, 2 professionnels maîtres de stage, 5 professionnels extérieurs).
En contrat de professionnalisation	X	11 (1 président de jury, 3 formateurs, 2 professionnels maîtres de stage, 5 professionnels extérieurs).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Issu du jury de validation du titre homologué convoqué autant que de besoin avec la même représentativité de ces membres.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Liens avec d'autres certifications Non	Non
Autres certifications : Non	

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé "Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2012.

Arrêté du 21 juin 2001 publié au Journal Officiel du 29 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : modification du nom de l'organisme : Lycée agricole de Chatillon sur Seine - CFPPA de la Barotte.

Arrêté du 21 février 2001 publié au Journal Officiel du 28 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 7 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural'.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Diplôme pratique de conduite d'engins de travaux publics et de travaux agricoles : spécialités pelle hydraulique, bouteur, chargeur, tracto-chargeur, niveleuse', délivré par le CFPPA de la Barotte.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

cfppa.chatillon@educagri.fr

<http://www.semur.chatillon.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

: Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [Chatillon sur Seine]

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Semur-Châtillon (CFPPA) La Barotte
Route de Langres

21400 Châtillon-sur-Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural